



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 14^e jour du mois d'octobre 2014, à 19 heures sous la présidence de son Honneur le maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : MM Rémi Whittom, conseiller
Christian Grenier, conseiller
Alain Delarosbil, conseiller
Frédéric Delarosbil, conseiller
Hébert Huard, conseiller

Est absente : Madame Gina Samson, conseillère

Sont également présents monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier et madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2014-10-192 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des 8 et 29 septembre 2014
5. Dépôt de document ou de correspondance
6. Dérogation mineure – Aurélien Anglehart
7. Adoption du 2^e projet de règlement 2014-388
8. Adoption du 2^e projet de règlement 2014-390
9. Adoption du 2^e projet de règlement 2014-395
10. Adoption du 2^e projet de règlement 2014-397
11. Adoption du 2^e projet de règlement 2014-398
12. Modification d'une disposition portant sur une servitude
13. Formation d'un comité ad hoc pour l'élaboration d'une Politique nationale de ruralité
14. Adjudication contractuelle pour l'aménagement du centre d'entraînement
15. Adjudication contractuelle pour la programmation (TECQ 2014-2018)
16. Appel d'offres sur l'identification et a signalisation routière de Paspébiac
17. Modification de la résolution 2003-06-161
18. Officialisation du gentilé de Paspébiac
19. Regroupement des cuisines collectives du Québec
20. Adoption du projet de règlement 2014-399 concernant la rémunération des élus
21. Rapport des conseillers
22. Adoption des comptes à payer
23. Suivi du budget
24. Affaires nouvelles
25. Période de questions des citoyens au président du Conseil
26. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

2014-10-193 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 8 ET 29 SEPTEMBRE ET DU 8 OCTOBRE 2014

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, fait le suivi des procès-verbaux des 8 et 29 septembre ainsi que du 8 octobre 2014. La lecture des procès-verbaux est exemptée puisque les conseillers ont reçu une copie il y a au moins 24 heures. Il est proposé par monsieur Christian Grenier que ces procès-verbaux soient adoptés tel qu'ils ont été rédigés.

2014-10-194 5- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait la lecture d'une correspondance de Postes Canada indiquant la fermeture du bureau de poste de Paspébiac les samedis.

Les conseillers proposent qu'une lettre soit envoyée au gouvernement afin de présenter le désaccord de la population.

2014-10-195 6- DÉROGATION MINEURE – AURÉLIEN ANGLEHART

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure aux dispositions de l'article 71 (Conditions d'implantation d'un bâtiment secondaire) du Règlement de zonage de la ville de Paspébiac, a été demandée pour un immeuble localisé au 87, 4^e Avenue Est;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure aura pour effet de permettre l'agrandissement d'un bâtiment secondaire ce qui porte la superficie totale des bâtiments secondaires à 1 222 pieds carrés, soit 368 pieds carrés excédent le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure a été soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation présidée par le maire le 14 octobre 2014 à 18 h 45, à la salle municipale de la Maison des Citoyens au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est pour entendre les personnes et/ou organismes qui désiraient s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le Conseil;

CONSIDÉRANT QU'il n'y pas eu d'opposition à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion tenue le 4 septembre 2014, a recommandé au conseil d'accepter cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hébert Huard, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que cette dérogation mineure soit acceptée par la ville de Paspébiac.

2014-10-196 7- ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT 2014-388

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinents par les membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que le 2^e projet de règlement 2014-390 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

À la grille des spécifications numéro 2 de 11, faisant partie intégrante du Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac, les usages particuliers numéro 4111 (Commerces de détail de chaussures), 4112 (Commerces de détail de vêtements pour hommes), 4113 (Commerces de détail de vêtements pour femmes) et 4114 (Autres commerces de détail de vêtements) sont ajoutés dans la zone 117-RE, sous la rubrique «Autres usages permis».

Toutes les autres dispositions afférentes à la zone 220-A demeurent par ailleurs inchangées.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2014-10-197 8- ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT 2014-390

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinents par les membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par monsieur Hébert Huard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que le 2^e projet de règlement 2014-390 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

À la grille des spécifications numéro 6 de 11, faisant partie intégrante du Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac, l'entreposage extérieur de type D est ajouté sous la rubrique « Entreposage extérieur » dans la zone 230-I.

Toutes les autres dispositions afférentes à la zone 230-I demeurent par ailleurs inchangées.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2014-10-198 9- ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT 2014-395

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinents par les membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hébert Huard, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que le 2^e projet de règlement 2014-395 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

À la grille des spécifications numéro 5 de 11, faisant partie intégrante du Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac, l'usage particulier numéro 2532 (Entretien de la voirie) est ajouté dans la zone 220-A, sous la rubrique «Autres usages permis».

Toutes les autres dispositions afférentes à la zone 220-A demeurent par ailleurs inchangées.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2014-10-199 10- ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT 2014-397

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinents par les membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que le 2^e projet de règlement 2014-397 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

Le 4^{ème} alinéa de l'article 29 « Types de bâtiments interdits » du règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac, est abrogé et remplacé par le libellé ci-dessous, à savoir :

Les bâtiments demi-cylindriques, sphériques, coniques ou de forme similaire sont interdits sur l'ensemble du territoire de la ville de Paspébiac, sauf dans une zone à dominance agricole ou à dominance industrielle.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2014-10-200 11- ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT 2014-398

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinents par les membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Whittom, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que le 2^e projet de règlement 2014-398 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

À la grille des spécifications numéro 10 de 11, faisant partie intégrante du Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac, la sous-classe d'usage numéro 432 (Commerces de détail de véhicules de loisirs) est ajouté dans les zones 277-M et 287-I, sous la rubrique «Autres usages permis».

Toutes les autres dispositions afférentes aux zones 277-M et 287-I demeurent par ailleurs inchangées.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2014-10-201 12- MODIFICATION D'UNE DISPOSITION PORTANT SUR UNE SERVITUDE

CONSIDÉRANT la demande de madame Stella Castilloux, domiciliée sur la rue des Maldemay à Paspébiac, visant à modifier la nature d'une servitude;

CONSIDÉRANT que les servitudes obtenues visaient la réalisation de l'aqueduc et des égouts pour des résidents du nord de la 3^e Avenue Est;

CONSIDÉRANT qu'une des deux servitudes de six (6) mètres n'a plus raison d'être puisque les travaux sont complétés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Grenier de mandater la direction générale afin de corriger le certificat d'autorisation émis en 2009 et d'autoriser le maire, monsieur Paul-Arthur Blais, et le directeur général, monsieur Paul Langlois, à parapher les documents notariés pour la correction desdites servitudes portant un caractère permanent et temporaire.

**2014-10-202 13- FORMATION D'UN COMITÉ AD HOC POUR L'ÉLABORATION
D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE RURALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure doit élaborer les priorités en développement rural avec la collaboration des villes et municipalités pour l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, la ville de Paspébiac doit prioritairement former un comité *ad hoc* d'au moins cinq (5) membres;

CONSIDÉRANT QUE le comité devra formuler les cinq priorités de développement pour la ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QU'une première rencontre de travail doit être planifié avant le 30 octobre 2014 et que les résultats des travaux doivent être transmis au début du mois de novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Alain Delarosbil, membre du conseil municipal, monsieur Alain Delarosbil propose de procéder à la nomination de monsieur Christian Grenier, également membre du conseil municipal. Monsieur Paul Langlois, directeur général de la Ville, et monsieur Thomas Romagne, de la MRC de Bonaventure feront aussi parti de ce comité. La première rencontre est fixée le ou vers le 20 octobre 2014.

**2014-10-203 14- ADJUDICATION CONTRACTUELLE POUR L'AMÉNAGEMENT DU
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a procédé à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a effectuée quatre (4) invitations auprès d'entrepreneurs de la région;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissionnaires ont répondu et soumis leur offre de service;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services visent l'aménagement du centre d'entraînement qui sera situé au sous-sol de l'ancien hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services ont été déposées dans la semaine du 6 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par Hébert Huard et résolu à la majorité que le conseil municipal mandate la direction générale afin d'octroyer le contrat à **Construction MacWoods** pour l'aménagement du centre d'entraînement au plus bas soumissionnaire, soit pour une somme de vingt-trois mille deux cent soixante-cinq dollars (**23 265,00 \$**) et d'autoriser le maire, monsieur Paul-Arthur Blais et le directeur général, monsieur Paul Langlois, à parapher les documents contractuels requis pour l'exécution du contrat ainsi que de mandater monsieur Christian Bourque comme surveillant et responsable du chantier au nom de la ville de Paspébiac.

EST CONTRE : Monsieur Rémi Whittom.

**2014-10-204 15- ADJUDICATION CONTRACTUELLE POUR LA PROGRAMMATION
(TECQ 2014-2018)**

Ce point sera traité à une séance ultérieure.

**2014-10-205 16- APPEL D'OFFRES SUR L'IDENTIFICATION ET LA SIGNALISATION
ROUTIÈRE DE PASPÉBIAC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac doit procéder à une mise aux normes de sa signalisation routière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a procédé à la nomination de nouvelles rue et avenues;

CONSIDÉRANT QUE l'appellation de ces nouvelles rues et avenues a été officialisée par la Commission de Toponymie et sont présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend procéder à cette mise aux normes au cours du printemps 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à la majorité que le conseil municipal mandate la direction générale afin de procéder à un appel d'offres sur l'acquisition et la pose de la signalisation appropriée afin de régulariser la signalisation routière sur le territoire de Paspébiac.

EST CONTRE : Monsieur Hébert Huard.

2014-10-206 17- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2003-06-161

CONSIDÉRANT QUE le coût actuel de la pose d'une entrée d'eau est nettement en dessous des coûts réels;

CONSIDÉRANT QUE le coût actuel du coût d'une entrée d'eau remonte à plus de dix ans, c'est-à-dire en fonction de la résolution 2003-06-191;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel et actuel d'une entrée d'eau représente un déboursé de plus de mille deux cent dollars (1 200,00 \$) pour la ville de Paspébiac, alors que le coût demandé est de cent cinquante dollars (150,00 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Grenier et appuyé par monsieur Alain Delarosbil que le conseil municipal de Paspébiac mandate le service des finances et de la trésorerie d'ajuster le prix demandé pour une entrée d'eau à cinq cent dollars (500,00 \$).

2014-10-207 18- OFFICIALISATION DU GENTILÉ DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac compte pas moins de quatre gentilés attestés ou officialisés soient : Paspébiacien, Paspébiacienne, Paspéya et Paspyjack;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire donne comme gentilé de la ville de Paspébiac : Paspéya;

CONSIDÉRANT QUE les auteurs du Dictionnaire universel des gentilés en français demandent d'officialiser une des appellations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Grenier que le conseil municipal de Paspébiac officialise l'appellation du gentilé comme étant : Paspéya.

2014-10-208 19- REGROUPEMENT DES CUISINES COLLECTIVES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les cuisines collectives favorisent une saine alimentation et une meilleure qualité de vie pour les personnes;

CONSIDÉRANT QUE les cuisines collectives œuvrent en promotion de la santé et sont une initiative visant le mieux-être des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les cuisines collectives luttent contre la pauvreté et adhèrent à la déclaration des droits de l'homme mettant de l'avant « le droit d'accès à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable et acceptable, et à un pouvoir d'achat adéquat en tout temps et en toute dignité »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité de proclamer par les présentes, le 26 mars, Journée nationale des cuisines collectives et que tout au long de l'année, la ville de Paspébiac encouragera les concitoyennes et concitoyens à prendre conscience que l'alimentation est un droit et son accès reflète le bien-être de notre communauté.

2014-10-209 20- **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2014-399
CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération des membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération actuelle des membres du Conseil est fixée par le règlement numéro 2011-362, adopté par les membres du conseil le 7 novembre 2011, conformément aux dispositions alors applicables de la *Loi sur le traitement des élus*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2011-362 modifiait le règlement 2001-376, que les dispositions d'indexation ont été abolie en 2005, donc les membres du conseil ont bénéficié d'un seul ajustement de rémunération au cours des douze dernières années;

CONSIDÉRANT QUE de l'avis du Conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 29 septembre 2014 et qu'un premier projet de règlement est déposé à la séance régulière du 14 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement s'applique dans le respect du budget municipal tel que le stipule l'article 29 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

CONSIDÉRANT QU'une présentation du projet de règlement sera donnée lors d'une séance régulière du conseil municipal avant son adoption;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public requis par l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. chap. T-11.001)* résumant le contenu des présentes et indiquant la rémunération annuelle ainsi que le lieu, la date et l'heure de la séance où doit être adopté le règlement a été publié dans le journal *Le Barachois*, au moins 21 jours avant son adoption et dans *l'Écho de la Baie*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2014-399 soit adopté.

21- **RAPPORT DES CONSEILLERS**

Rapport de conseiller – Rémi Whittom

Centre de conditionnement physique

Le dossier va très bien, les travaux sont commencés par l'entrepreneur, dès qu'ils seront terminés, l'équipement pourra y être installé.

Festival du Crabe

Les administrateurs complètent l'année 2014 entament déjà la programmation pour l'année 2015.

Centre de plein air Les Monticoles

Les rénovations sont commencées au Centre de plein air, soient la peinture, la réparation des planchers et des anomalies. L'ouverture se fera dès l'arrivée de la neige.

Rapport de conseiller – Christian Grenier

Monsieur Grenier a participé à la séance extraordinaire du 8 octobre dernier ainsi qu'à la table préparatoire qui a suivi ce même soir en vue de la présente séance ordinaire.

Service incendie

Trois (3) sorties ont été effectuées par le service incendie depuis la dernière réunion, soit :

- Le 9 septembre 2014 : Aide mutuelle avec la ville de New Carlisle pour la niveleuse du garage du Ministère des Transports.
- Le 2 octobre 2014 : Accident d'un véhicule sur la route St-Jogues, un blessé.
- Le 6 octobre 2014 : Incendie sur la rue Lebrasseur, le véhicule est une perte totale.

La négociation de la convention collective des pompiers débutera bientôt.

Comité consultatif d'urbanisme

Monsieur Grenier a assisté à la dernière rencontre des membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville. Quelques dossiers ont été présentés à la présente séance ordinaire.

Office municipal d'habitation

Monsieur Grenier a participé au dernier conseil d'administration de l'OMH le jeudi 11 septembre. Les affaires semblent aller très bien tant en terme d'occupation, de locataires et de l'administration en général. Une autre réunion du conseil d'administration aura lieu le 15 octobre prochain.

Festival du Crabe

Une rencontre du conseil d'administration s'est tenue le 9 octobre dernier. Les premiers constats de la dernière édition et les premiers préparatifs ont été discutés.

Centre de conditionnement physique

Le dossier suit son cours, les travaux finaux au local du centre seront réalisés dans les prochaines semaines en vue de son ouverture, celle-ci n'est pas encore fixée, mais le comité souhaite que ce soit d'ici la fin du mois de novembre.

Rapport de conseiller – Alain Delarosbil

Camping

Une professionnelle de développement économique Canada concernant un programme de financement spécialisé pour les campings a été contactée par monsieur Delarosbil. La Ville présentera une demande dans le cadre de ce programme de financement qui prévoit une aide financière remboursable sur 5 ans sans intérêts.

Tourisme

Le Ministère des Affaires Municipales et le Ministère de l'Économie ont été contactés par monsieur Delarosbil afin d'obtenir de l'information concernant la désignation de la ville de Paspébiac comme zone touristique. L'information a été transmise à notre responsable des communications, madame Éliane Joseph.

Politique de ruralité

Monsieur Delarosbil fait partie du comité pour la politique de la ruralité avec le conseiller et collègue, monsieur Christian Grenier.

Unipêche M.D.M.

Des rencontres sont à venir dans les dossiers d'Unipêche M.D.M., le camping et la Politique de la ruralité.

Rapport de conseiller – Frédéric Delarosbil

Voirie

Concernant le dossier de réfection de la canalisation située dans la 3e Avenue Ouest, les travaux débuteront sous peu.

Monsieur Delarosbil indique qu'il ne reste qu'une journée en ce qui concerne le pavage des rues et avenues.

Rapport de conseiller – Hébert Huard

Office municipal d'habitation

Le rapport d'opération a été déposé au dernier conseil d'administration. L'administration vérifie les soumissions concernant le déneigement.

Rapport de conseillère – Gina Samson

Madame Samson s'excuser de son absence à cette séance publique, mais soumet tout de même son rapport en tant que conseillère. Elle a assisté, en tant que conseillère, à toutes les séances régulières, extraordinaires, de travail et publiques prévues par le conseil municipal.

Maison des Jeunes

Il y a eu réponse au projet déposé pour la relocalisation de la Maison des Jeunes au Pacte rurale, à la MRC. Un montant de 22 100 \$ est attribué pour l'aménagement du local. Avec le conseil d'administration de la Maison des Jeunes, ils en sont à regarder d'autres moyens de financement

et suivra la prochaine étape, à savoir celle de demander des soumissions pour les travaux proposés. Suite à ces démarches, une date de déménagement sera à déterminer pour ainsi faire la transition dans les nouveaux locaux.

Dossier Site historique

Madame Samson a assisté le samedi 27 septembre dernier à une activité tenue au Site historique, dans le cadre des journées de la culture. Il s'agissait d'une activité ayant pour but de découvrir des objets anciens que les gens pouvaient apporter et faire analyser par deux spécialistes qui étaient sur place pour l'événement, il s'agissait d'un antiquaire et du conservateur du Musée de la Gaspésie à Gaspé.

Également, j'ai assisté le mardi 7 octobre à une rencontre régulière du Conseil d'administration du Site historique. La fréquentation au Site est à la hausse pour l'année 2014, comparativement à 2013, 5878 visiteurs se sont présentés pour 2014, alors qu'en 2013, 5377 visiteurs étaient recensés. Le Site historique a donc connu une hausse de plus de 500 visiteurs pour la saison qui se termine. Un achalandage tardif se fait sentir depuis les deux dernières années, les visiteurs sont plus nombreux durant les mois d'août, septembre et même octobre, où il y a encore des réservations d'autobus. Les dates de fermeture seront peut-être à revoir étant donné cette situation particulière.

Dossier bibliothèque

Du 18 au 25 octobre prochain se déroulera la semaine des bibliothèques publiques et des activités sont prévues à la bibliothèque municipale. Vous trouverez sur le site Internet de la Ville, la liste des activités prévues à l'horaire, dont entre autres, le 19 octobre, à 14 heures, une visite d'une auteure originaire de Paspébiac, madame Mélanie Loisel, journaliste, qui nous entretiendra de sa rencontre avec monsieur Martin Gray. Le 22 octobre, de 18 heures à 20 heures, il y aura lancement du 2^e livre de la série « La vie selon Dou », de la gaspésienne Kathy-Édith Lacroix. L'entrée de ces deux activités est gratuite.

Dossier Centre culturel

Madame Samson invite la population à visiter le site Internet de la Ville afin de connaître les différentes activités prévues au programme pour octobre au Centre culturel. Plusieurs spectacles intéressants sont offerts, dont :

- Match d'improvisation de la ligue de la Baie des Chaleurs, le 24 octobre, à 20 h
- Spectacle de Scotstown, le 26 octobre, à 15 h
- Spectacle de Cranbourne, le 26 octobre, à 19 h
- Causerie chantée, 5 à 7 avec Jean-Marie Fallu, entrée gratuite
- Souper traditionnel et hommage à nos bâtisseurs, animé par les frères Joncas Leblanc, le 1er novembre, à 18 h. L'entrée est de 30 \$ et comprends le souper et le spectacle.

Autres activités

Le mardi 23 septembre dernier, madame Samson a assisté à une rencontre d'informations pour les différents programmes offerts par la SADC. Plusieurs possibilités sont offertes sous forme de prêt ou encore de subvention. Différents programmes touchent également les organismes à buts non lucratifs désirant faire l'embauche d'un employé subventionné par la SADC, ce qui est relativement nouveau. Des offres intéressantes sont offertes, mais pour la Ville, il s'agira de regarder nos besoins et quel programme pourrait correspondre aux besoins de celle-ci.

Le jeudi 9 octobre dernier, madame Samson a participé au tout premier forum organisé par Place aux jeunes Baie-des-Chaleurs / Les Plateaux qui s'est tenu au Centre communautaire de Maria. Cette journée fut dédiée entièrement aux enjeux reliés à la migration de jeunes en région. Il s'agissait d'une rencontre de consultation et d'échanges menant au dépôt d'un plan d'action local qui sera remis en novembre à la permanence de Place aux jeunes en région, en prévision de l'adoption de la nouvelle stratégie jeunesse 2015-2020 du Gouvernement du Québec. La tenue de ce forum était primordiale pour cet organisme puisque leur financement découle directement du dépôt d'un plan d'actions en fonction des objectifs que les participants auront déterminés et choisis de travailler. Il en est ressorti que chacune des municipalités des MRC de Bonaventure et d'Avignon aura à participer à certaines stratégies qui seront proposées par Place aux jeunes afin de pouvoir attirer la clientèle de jeunes diplômés âgés entre 18 et 35 ans. Une fois en région, il sera primordial de mettre en place des moyens et des incitatifs afin de leur donner le goût de demeurer chez nous et de les intégrer à notre ville ou notre région. Nous recevrons en novembre le plan qui sera déposé aux instances gouvernementales et nous pourrons à partir de celui-ci commencer notre réflexion sur l'avenir de nos jeunes en région.

2014-10-210 22- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de septembre 2014 au montant de **deux cent soixante quatre mille trente-sept dollars et huit cents (264 037,08\$)** soient approuvés pour paiement.

2014-10-211 23- SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que le rapport « État des activités financières » en date du 30 septembre 2014 soit adopté.

24- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est apportée à la présente séance.

25- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, répond aux questions des contribuables de ____ à ____.

2014-10-212 26- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil que la séance soit levée. Il est 21 h 10.